

Mail-d-annie-lobe-du-3-juillet-2015-radicaux.pdf

Date: Vendredi 3 juillet 2015

De: info@santepublique-editions.fr

À: j.mezard@senat.fr, g.arnell@senat.fr,
senat.barbieregilbert@wanadoo.fr, a.bertrand@senat.fr,
j.castelli@senat.fr, y.collin@senat.fr, py.collombat@senat.fr,
p.esnol@senat.fr, f.fortassin@senat.fr, robert.hue-senat@wanadoo.fr,
f.laborde@senat.fr, h.malherbe-laurent@senat.fr, senateur-requier@orange.fr, jncarpentier@assemblee-nationale.fr,
achalus@assemblee-nationale.fr, gcharasse@assemblee-nationale.fr,
sclaireaux@assemblee-nationale.fr, jdubie@assemblee-nationale.fr,
ofalorni@assemblee-nationale.fr, pgiacobbi@assemblee-nationale.fr,
joelgiraud.jg@wanadoo.fr, ghobert@assemblee-nationale.fr,
jkrabal@assemblee-nationale.fr, jlambert@assemblee-nationale.fr,
jpmaggi@assemblee-nationale.fr, jmoignard@assemblee-nationale.fr,
dorliac@assemblee-nationale.fr, trobart@assemblee-nationale.fr,
ssaintandre@assemblee-nationale.fr, rgschwartzenberg@assemblee-nationale.fr,
atourret@assemblee-nationale.fr,

Cc: [Pierre LE RUZ <cleanline@sfr.fr>](mailto:Pierre.LE.RUZ@cleanline@sfr.fr),

Objet : Linky : Amendements inattendus, prenez part au débat en séance publique. Républicains et communistes, plus audacieux que les Ecologistes ! Lisez ici l'analyse des amendements pour que les radicaux de gauche ne restent pas à la traîne.

Aux parlementaires RDSE et RRDP Sénat et Assemblée nationale

Bonjour mesdames et messieurs,

M. Jacques Mézard, chef de file au Sénat pour la loi de transition énergétique, n'a pas jugé utile de tenir compte des centaines de mails qui lui sont parvenus pour lui demander de déposer un amendement visant à interdire le déploiement du Linky et de tous les autres compteurs communicants.

Les communistes, eux, ont déposé un amendement visant à permettre au consommateur de s'opposer à l'installation de tous les « dispositifs de comptage » à domicile.

http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/530/Amdt_146.html

Leur amendement remarquablement concis et ciblé est développé dans, son argumentation, par celui des « républicains », qui vise le même objectif :

http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/530/Amdt_66.html
(LR)

tandis que les écologistes se sont contentés de demander une concertation préalable à l'installation d'un compteur communicant chez les personnes « reconnues électrosensibles » :

http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/530/Amdt_136.html
(EELV)

Contrairement à vous, les élus du groupe communiste au Sénat, ont tenu compte des informations que tous les sénateurs ont reçues dans des centaines, et des milliers de mails. Je les en remercie.

Ils ont fait un pas dans la bonne direction. Si cet amendement est adopté, cela vous permettra, à vous aussi ainsi qu'à vos proches que vous ne manquerez pas d'informer, qu'il est préférable de refuser l'installation de ces compteurs. Je profiterai également de l'aubaine, bien entendu.

Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur les faits suivants : si cet amendement (ou celui des « républicains ») est accepté, ni vous ni moi n'échapperons pour autant aux effets sanitaires nocifs du linky.

Hé oui, compte tenu du mode de propagation des ondes, les radiofréquences seront partout, y compris chez vous et chez moi, si le compteur Linky est déployé à des millions d'unités, sauf chez quelques Happy few informés de sa dangerosité et de son caractère non obligatoire.

J'ai une question très importante à vous poser : Comment et par qui ceux qui ne sont pas informés seront-ils protégés ?

Je vous demande solennellement de le faire déposer par votre groupe RDSE un amendement de suppression de l'article 7bis pour tenir compte des multiples autres raisons démontrant qu'il est impératif de renoncer complètement au déploiement du Linky.

Le Linky est la fausse solution au problème de la "pointe" proposée par des ingénieurs qui ne se sont pas souciés de vérifier si leur invention était techniquement réalisable !

Les incendies inusités dans des transformateurs en Bretagne les 1^{er} et 2 juillet 2015, après qu'ERDF a annoncé en grande pompe des travaux liés à la préparation de l'arrivée du Linky, ajoutent si j'ose dire, de l'eau à mon moulin : l'hypothèse que les nouveaux équipements électroniques du système Linky sont fragiles dans certaines conditions météorologiques exceptionnelles semble se vérifier avant même d'avoir été posée...

<http://web.next-up.org/email.php?id=6340&cv=7ltEGbMOtvnUKlSrS6bn&xid=MPPUIrdrfwclK8sNE6D7&jid=fa5GGyCtR1sc7RnWcgLC&eid=info@santepublique-editions.fr&code=INNaaxRBU4&idenv=6334>

(voir également les précédents mails : le Linky rend la France vulnérable au piratage, à l'espionnage, au cyber-terrorisme ; il est inutilisable, obsolète, énergivore ; deux équipements supplémentaires émetteurs de micro-ondes sont nécessaires pour

faire fonctionner le système Linky : 1. le Voltalux pour l'effacement des consommations à distance et 2. le « dispositif déporté » pour rendre le consommateur acteur en adoptant des comportements moins énergivores.)

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/mail-3-d-annie-lobe-du-20-mai-2015.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/mail-d-annie-lobe-du-19-mai-2015.pdf>

<http://santepublique-editions.fr/objects/reponse-a-la-lettre-type-des-deputes.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/mail-d-annie-lobe-du-16-juin-2015.rtf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/mail-d-annie-lobe-du-5-juin-2015.rtf>

L'installation électrique actuelle de notre pays est relativement robuste, elle a seulement besoin de rénovation : certaines installations ont plus de 45 ans !

7 avril 2011 :

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/edf-accuse-de-ne-pas-investir-assez-dans-ses-reseaux_1350879.html

Communiqué du Sipperec le 18 décembre 2013 :

"L'âge moyen de certaines installations, comme les postes de distribution et certains postes source, est supérieur à 45 ans".

http://www.sipperec.fr/fileadmin/templates/pdf/Communiques_d_presse_Electricite/131218-

[SIPPEREC_Communique_Investissements_reseau_electricite_18-12-13.pdf](http://www.sipperec.fr/fileadmin/templates/pdf/Communiques_d_presse_Electricite/131218-SIPPEREC_Communique_Investissements_reseau_electricite_18-12-13.pdf) (lien supprimé)

S'agissant maintenant des conditions dans lesquelles la décision a été prise de lancer la France dans l'aventure technologique hasardeuse du Linky, pourriez-vous prendre le temps de (re) lire le mail ci-dessous qui vous a été adressé le 28 juin ?

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/mail-d-annie-lobe-du-28-juin-2015.rtf>

L'analyse technico-économique de Capgemini préconisant, en 2007, le déploiement du Linky en France n'intègre pas le coût du remplacement des compteurs, alors que leur durée de fonctionnement n'est que de 15 ans ! Si notre génération remplace d'ici à 2021 tous les compteurs électriques par des Linky, elle condamne les générations suivantes à la bougie ?!

http://www.smartgrids-cre.fr/media/documents/070308_CapG_etudeCRE.pdf

(voir p. 27 et 38)

De plus, ce rapport est biaisé par un conflit d'intérêt : Capgemini, auteur du rapport de 2007 favorable au développement du Linky, est l'un des acteurs majeurs du secteur du smart-grid en Europe :

Voir la fiche de son Pdg p. 42 :

<http://www.anese.es/wp-content/uploads/2014/11/40-INFLUYENTES.pdf>

(voir le dossier complet :

<http://autreinfo.free.fr/LINKY.CapGemini.Consulting.Commission.regulation.energie.expertise.sous.influence.htm>

<http://autreinfo.free.fr/Linky.Mensonge.par.Omission.du.ministere.d.e.l.%27ecologie.htm>

Le non déploiement des compteurs Linky ni d'aucun autre dispositif de comptage émetteur de radiofréquence ou de micro-ondes est donc la première solution à préconiser pour préparer l'avenir énergétique de la France, objet de loi de Transition énergétique que vous écrivez actuellement.

Vous êtes bien placé-e pour le faire : vous savez que, jusqu'à une heure avant le début de la séance publique, vous pouvez déposer un sous-amendement pour modifier votre amendement n° 146. Votre sous-amendement devrait porter sur la suppression de l'article 7bis.

Vous avez judicieusement déposé un amendement n° 264 de suppression de l'article 46bis sur l'effacement. J'y souscris totalement et je vous félicite vivement pour cet amendement.

http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/530/Amdt_264.html

Il faudrait aussi que vous puissiez convaincre le rapporteur Ladislas Poniatowski de déposer un amendement de coordination pour supprimer l'alinéa 34 de l'article 60 qui prévoit le déploiement des « dispositifs déportés », les écrans qui affichent la consommation en euros en communiquant à chaque instant, par micro-ondes, avec le compteur Linky.

http://www.senat.fr/amendements/textes/2014-2015/530.html#AMELI_SUB_4_1434701877699_8431

Et ensuite, que faut-il faire ? Quelles sont les solutions au problème de la « pointe », qui est bien réel ?

Bernard Laponche (Global Chance) a donné le 10 juin 2015 aux participants de la réunion du groupe parisien de Sortir du nucléaire le document ci-joint sur la consommation électrique française.

Il a affirmé que la production de 10 à 12 réacteurs est excédentaire par rapport à la consommation française. Elle exportée à bas prix. Sauf au moment de la "pointe" où la production nationale est insuffisante et EDF importe très cher le surplus d'électricité nécessaire.

Et il a dit que la pointe française représente la moitié de la pointe européenne !

(Vous avez sans doute auditionné les experts de Global Chance dans le cadre de la préparation de cette loi de transition énergétique ? Si ce n'est pas le cas, il est encore temps de le faire !)

Réduire la pointe nécessite de réduire le nombre de radiateurs électriques, à remplacer, par exemple, par un chauffage central individuel au gaz. Combien de chaudières à gaz et de radiateurs peut-on installer pour le prix du système Linky à 7 milliards d'euros ? L'avantage, c'est que si on le fait dès cet été, les résultats seront immédiats, dès l'hiver prochain !)

Et savez-vous que pour produire de l'électricité "propre", les Britanniques ont placé des hydroliennes dans la Tamise ? C'est un moyen de production d'électricité invisible, ne gênant pas la navigation puisque les bateaux sur les fleuves sont à fond plat, totalement non intermittent, décentralisé, ne nécessitant pas de lourds travaux d'infrastructure, créateur d'emplois pour leur entretien ... Que des avantages ! La France, avec ses 74 fleuves qui totalisent 10.797 kilomètres, a de quoi produire son l'électricité sans impact environnemental !

De nombreux députés ont envoyé en juin aux internautes qui les avaient informés de leur refus du Linky un mail-type se référant à un rapport du CRIIREM faisant état de faibles niveaux de radiofréquences à proximité de compteurs Linky. Ce rapport est secret, personne ne veut le rendre public*.

Mais le professeur Pierre Le Ruz, président fondateur du CRIIREM, a effectué ses mesures en Indre-et-Loire le 10 juillet 2012, alors que l'expérimentation Linky était officiellement terminée depuis le 31 décembre 2010 (elle a été prolongée, mais seulement jusqu'au 31 mars 2011). Quand l'expertise a été réalisée, les compteurs Linky n'étaient tout simplement pas en mode émission !

Et c'est sur la base d'un tel rapport que l'on prétend vouloir imposer 35 millions de ces nouveaux compteurs en France !?

Pour en revenir à la loi que vous écrivez actuellement, si vous en restez là où vous êtes, ce ne sera bon ni pour vous, ni pour la population, ni pour l'économie française, avec le flop technique à venir pour cette "Affaire Linky" aux relents de Crédit Lyonnais (cf. les situations de conflits d'intérêt de plusieurs parlementaires et responsables d'institutions).

Permettez-moi, donc, d'insister à nouveau pour que vous utilisiez la possibilité qui vous est faite de déposer des sous-amendements jusqu'à une heure avant le début de la séance, pour introduire un sous-amendement de suppression de l'article 7bis.

Même remarque sur le nucléaire, si l'accident se produit à Fessenheim avant 2017, vous pourrez tirer un trait définitif sur votre carrière politique. Et c'est chaud, à Fessenheim !

(Voir ci-joint le mail qui vous a déjà été adressé à plusieurs reprises depuis le 18 mai 2015 et le texte sur les conséquences politiques d'un

accident nucléaire à Fessenheim ou ailleurs avant la fin du quinquennat de M. Hollande qui vous est déjà parvenu).

Qu'est-ce que cela vous coûterait de déposer un amendement pour diminuer le plafond de la capacité nucléaire à 61,4 gigawatts afin d'introduire dans la loi la fermeture de Fessenheim, conformément aux engagements pris par M. Hollande devant des millions de Français lors de son débat face à Nicolas Sarkozy ?

Rien, et en tout cas beaucoup moins que ce que vous coûtera l'accident, si vous ne tentez pas ce que nous vous demandons de faire pour l'éviter...

Dans l'attente de votre réponse,
Bien sincèrement à vous,
Annie Lobé, journaliste scientifique indépendante.
<http://www.santepublique-editions.fr>

* Ce rapport est néanmoins contredit par le texte du CRIIREM intitulé « Transmissions n° 18 », daté de février 2015 :

<http://criirem.org/images/docs/Transmission/transmission%20n18.pdf>

Regardez bien, p. 4 : "Les lieux proches des systèmes CPL et des compteurs télérelevés sont exposés à des champs électromagnétiques faibles. Une distance de prévention de 2 mètres sera recommandée pour des expositions non impactantes dans les lieux de vie."

Personne ne peut donc prétendre se baser sur une autre expertise antérieure du CRIIREM pour dédouaner les compteurs Linky de tout effet sanitaire, car il est strictement impossible de se tenir, dans un

logement, à plus de 2 mètres de tous les appareils électriques et des câbles ré-émettant les radiofréquences du Linky !
(le bon sens demande pourquoi le Criirem n'a pas directement préconisé de renoncer au système Linky...).